



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.1/2003/5
21 août 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports routiers

(Quatre-vingt-dix-septième session, 28-30 octobre 2003,
point 6 b) de l'ordre du jour)

**HARMONISATION DES PRESCRIPTIONS APPLICABLES AUX OPÉRATIONS
DE TRANSPORT INTERNATIONAL PAR ROUTE ET FACILITATION
DE CES OPÉRATIONS**

Examen des possibilités d'accords ou d'autres mesures concernant le passage
des frontières et des postes frontière dans le transport routier
entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale

Note du secrétariat

Compte tenu des difficultés rencontrées par les transporteurs routiers pour obtenir des visas pour leurs conducteurs professionnels et des préoccupations qu'elles suscitent, qui ont été réitérées à la soixante-quatrième session du Comité des transports intérieurs (février 2002), le Groupe de travail des transports routiers a été invité à établir un questionnaire invitant les gouvernements à préciser leur position en ce qui concerne la délivrance de visas aux conducteurs professionnels.

On trouvera ci-après une synthèse des réponses reçues, réparties entre deux tableaux distincts, à savoir le tableau I – Questions générales et le tableau II – Questions relatives aux documents requis pour la délivrance de visas.

Réponses au questionnaire sur la délivrance de visas

Tableau I. Questions générales

Les chiffres entre parenthèses correspondent à la numérotation des questions dans le questionnaire

Pays	Pays ou ensembles de pays d'Europe pour lesquels la délivrance d'un visa aux conducteurs routiers professionnels est exigée (1)	Les règles appliquées aux conducteurs routiers professionnels pour obtenir un visa sont-elles différentes de celles généralement appliquées aux ressortissants nationaux du pays concerné (2)	Délivrez-vous habituellement aux conducteurs routiers professionnels des visas à entrées multiples? (4)	Délivrez-vous habituellement aux conducteurs routiers professionnels des visas de longue durée? (5)	Seriez-vous favorable à l'introduction de procédures simplifiées pour la délivrance de visas aux conducteurs routiers professionnels? (6 à 6.3)	Seriez-vous favorable à l'élaboration, sous l'égide de la CEE-ONU, de conditions de délivrance aux conducteurs routiers professionnels d'un passeport/livret/laissez-passer spécial? (8)	Seriez-vous favorable à la création d'un groupe ad hoc sous l'égide de la CEE-ONU pour examiner ces questions? (14)
Andorre	En règle générale, aucun visa n'est requis, mais le principe de réciprocité est appliqué si un visa est requis pour les nationaux andorrans	-	-	-	-	-	-
Arménie	- Tous les pays d'Europe (sauf CEI et Serbie-et-Monténégro) - Turkménistan	Oui, Généralement	Oui, à tous les conducteurs qui en font la demande	Oui, pour 90 jours à tous les conducteurs qui en font la demande	Oui, à toutes les propositions figurant dans le questionnaire (y compris à la présentation des demandes via une chambre de commerce ou une association nationale de transporteurs*)	Oui, si le transport est sous couvert carnet TIR	Oui
Azerbaïdjan	- Tous les pays sauf la CEI - Turkménistan	Non	Oui, à tous les conducteurs qui en font la demande	Oui, pour un an, liés à des autorisations CEMT ou bilatérales	Oui - pour tous les types de visa - au raccourcissement des délais de délivrance, dès lors qu'il y a réciprocité	Non	Oui

Pays	Pays ou ensembles de pays d'Europe pour lesquels la délivrance d'un visa aux conducteurs routiers professionnels est exigée (1)	Les règles appliquées aux conducteurs routiers professionnels pour obtenir un visa sont-elles différentes de celles généralement appliquées aux ressortissants nationaux du pays concerné (2)	Délivrez-vous habituellement aux conducteurs routiers professionnels des visas à entrées multiples? (4)	Délivrez-vous habituellement aux conducteurs routiers professionnels des visas de longue durée? (5)	Seriez-vous favorable à l'introduction de procédures simplifiées pour la délivrance de visas aux conducteurs routiers professionnels? (6 à 6.3)	Seriez-vous favorable à l'élaboration, sous l'égide de la CEE-ONU, de conditions de délivrance aux conducteurs routiers professionnels d'un passeport/livret/laissez-passer spécial? (8)	Seriez-vous favorable à la création d'un groupe ad hoc sous l'égide de la CEE-ONU pour examiner ces questions? (14)
Bélarus	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les pays européens (sauf CEI, Macédoine, Serbie-et-Monténégro et Pologne) - Turkménistan 	Oui, dans certains cas	Oui, à tous les conducteurs qui en font la demande	Oui, pour un an, à tous les conducteurs qui en font la demande	Oui - pour tous les types de visa - au raccourcissement des délais de délivrance et à la réduction des coûts de délivrance, <i>dès lors qu'il y a réciprocité</i>	Non (trop difficile techniquement)	Oui
Belgique	Application de la réglementation CE/539/2001	Non	Oui, à tous les conducteurs qui en font la demande, si les conditions sont remplies	Oui, pour un an, à tous les conducteurs qui en font la demande, si les conditions sont remplies	Non	Non	Non
Danemark	Tous les pays de la CEI + Turquie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Serbie-et-Monténégro	Oui, en règle générale	Oui, au cas par cas	Non	Pas de réponse	Pas de réponse	Pas de réponse

Pays	Pays ou ensembles de pays d'Europe pour lesquels la délivrance d'un visa aux conducteurs routiers professionnels est exigée (1)	Les règles appliquées aux conducteurs routiers professionnels pour obtenir un visa sont-elles différentes de celles généralement appliquées aux ressortissants nationaux du pays concerné (2)	Délivrez-vous habituellement aux conducteurs routiers professionnels des visas à entrées multiples? (4)	Délivrez-vous habituellement aux conducteurs routiers professionnels des visas de longue durée? (5)	Seriez-vous favorable à l'introduction de procédures simplifiées pour la délivrance de visas aux conducteurs routiers professionnels? (6 à 6.3)	Seriez-vous favorable à l'élaboration, sous l'égide de la CEE-ONU, de conditions de délivrance aux conducteurs routiers professionnels d'un passeport/livret/laissez-passer spécial? (8)	Seriez-vous favorable à la création d'un groupe ad hoc sous l'égide de la CEE-ONU pour examiner ces questions? (14)
Estonie	Tous les pays de la CEI + Turquie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Roumanie, ex-République yougoslave de Macédoine, Serbie-et-Monténégro	Oui, dans certains cas (Fédération de Russie et Bélarus)	Oui, pour un an, à tous les conducteurs qui en font la demande ou liés à des autorisations bilatérales et CEMT	Oui, pour un an ou six mois, à tous les conducteurs qui en font la demande ou liés à des autorisations bilatérales et CEMT	Oui – pour des visas à entrées multiples – au raccourcissement des délais de délivrance, si des garanties sont données (y compris à la présentation de demandes via une chambre de commerce ou une association nationale de transporteurs*)	Oui, avec garantie d'une association nationale de transporteurs routiers	Oui
Ex-République yougoslave de Macédoine	Slovénie, Hongrie, Albanie, Moldova, Slovaquie, République tchèque	Non	Oui, à tous les conducteurs qui en font la demande	Oui, pour six mois, à tous les conducteurs qui en font la demande	Oui – pour des visas de longue durée – au raccourcissement des délais de délivrance et à la réduction des coûts de délivrance, dès lors qu'il y a réciprocité	Pas de réponse	Pas de réponse

Pays	Pays ou ensembles de pays d'Europe pour lesquels la délivrance d'un visa aux conducteurs routiers professionnels est exigée (1)	Les règles appliquées aux conducteurs routiers professionnels pour obtenir un visa sont-elles différentes de celles généralement appliquées aux ressortissants nationaux du pays concerné (2)	Délivrez-vous habituellement aux conducteurs routiers professionnels des visas à entrées multiples? (4)	Délivrez-vous habituellement aux conducteurs routiers professionnels des visas de longue durée? (5)	Seriez-vous favorable à l'introduction de procédures simplifiées pour la délivrance de visas aux conducteurs routiers professionnels? (6 à 6.3)	Seriez-vous favorable à l'élaboration, sous l'égide de la CEE-ONU, de conditions de délivrance aux conducteurs routiers professionnels d'un passeport/livret/laissez-passer spécial? (8)	Seriez-vous favorable à la création d'un groupe ad hoc sous l'égide de la CEE-ONU pour examiner ces questions? (14)
Fédération de Russie	Pas de réponse	Oui, dans certains cas	Oui, sur présentation d'une autorisation annuelle de couleur verte et au cas par cas, en fonction notamment d'autorisations CEMT	Oui, pour un an, au cas par cas, en fonction notamment d'autorisations CEMT	Oui – pour tous les types de visa – au raccourcissement des délais de délivrance et à la réduction des coûts de délivrance, <i>dès lors qu'il y a réciprocité</i>	Oui (pas de critères spécifiques)	Oui
Finlande	Tous les pays de la CEI	Non	Oui, au cas par cas	Oui, pour un an ou six mois, au cas par cas (en particulier autorisations bilatérales, réputation du transporteur)	Non, à toutes les propositions du questionnaire	Oui, avec la garantie d'une association nationale de transporteurs routiers	Non
France	Application du règlement CE/539/2001	Non	Oui, à tous les conducteurs qui en font la demande, s'ils remplissent les conditions	Oui, pour un an, à tous les conducteurs qui en font la demande, s'ils remplissent les conditions	Oui – pour des visas à entrées multiples/de longue durée – au raccourcissement des délais de délivrance	Oui	Pas de réponse

Pays	Pays ou ensembles de pays d'Europe pour lesquels la délivrance d'un visa aux conducteurs routiers professionnels est exigée (1)	Les règles appliquées aux conducteurs routiers professionnels pour obtenir un visa sont-elles différentes de celles généralement appliquées aux ressortissants nationaux du pays concerné (2)	Délivrez-vous habituellement aux conducteurs routiers professionnels des visas à entrées multiples? (4)	Délivrez-vous habituellement aux conducteurs routiers professionnels des visas de longue durée? (5)	Seriez-vous favorable à l'introduction de procédures simplifiées pour la délivrance de visas aux conducteurs routiers professionnels? (6 à 6.3)	Seriez-vous favorable à l'élaboration, sous l'égide de la CEE-ONU, de conditions de délivrance aux conducteurs routiers professionnels d'un passeport/livret/laissez-passer spécial? (8)	Seriez-vous favorable à la création d'un groupe ad hoc sous l'égide de la CEE-ONU pour examiner ces questions? (14)
Lettonie	Liste de pays tiers dont les ressortissants sont tenus d'être munis d'un visa conformément au règlement CE/539/2001 + Saint-Marin	Oui, en règle générale	Oui, à tous les conducteurs qui en font la demande	Oui, pour un an ou six mois, à tous les conducteurs qui en font la demande	Oui – pour des visas à entrées multiples/de longue durée – au raccourcissement des délais de délivrance, <i>dès lors qu'il y a réciprocité</i>	Oui, sous couvert carnet TIR et avec la garantie d'une association nationale de transporteurs routiers	Oui
Lituanie	Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldova, Tadjikistan (<i>pas de visas pour les conducteurs de la Fédération de Russie et du Bélarus jusqu'au 1^{er} janvier 2003</i>) + Turquie, Roumanie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Serbie-et-Monténégro	Oui, en règle générale	Non	Non	Non, à toutes les propositions du questionnaire	Non	Non

Pays	Pays ou ensembles de pays d'Europe pour lesquels la délivrance d'un visa aux conducteurs routiers professionnels est exigée (1)	Les règles appliquées aux conducteurs routiers professionnels pour obtenir un visa sont-elles différentes de celles généralement appliquées aux ressortissants nationaux du pays concerné (2)	Délivrez-vous habituellement aux conducteurs routiers professionnels des visas à entrées multiples? (4)	Délivrez-vous habituellement aux conducteurs routiers professionnels des visas de longue durée? (5)	Seriez-vous favorable à l'introduction de procédures simplifiées pour la délivrance de visas aux conducteurs routiers professionnels? (6 à 6.3)	Seriez-vous favorable à l'élaboration, sous l'égide de la CEE-ONU, de conditions de délivrance aux conducteurs routiers professionnels d'un passeport/livret/laissez-passer spécial? (8)	Seriez-vous favorable à la création d'un groupe ad hoc sous l'égide de la CEE-ONU pour examiner ces questions? (14)
Malte	Tous les pays de la CEI + Albanie, Bosnie-Herzégovine, Roumanie, Bulgarie, ex-République yougoslave de Macédoine, Serbie-et-Monténégro	Non	Non	Non	Oui, à toutes les propositions du questionnaire (y compris à la présentation de demandes via une chambre de commerce ou une association nationale de transporteurs routiers*)	Oui	Oui
Moldova	-	-	-	-	Oui - pour tous les types de visa - au raccourcissement des délais de délivrance et à la réduction des coûts de délivrance, <i>dès lors qu'il y a réciprocité</i>	Oui, avec la garantie d'une association nationale de transporteurs routiers	Oui
Norvège	Tous les pays de la CEI + Turquie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Serbie-et-Monténégro	Non	Oui	Non	Pas de réponse Les visas sont délivrés conformément à la législation de Schengen	Pas de réponse À examiner dans le cadre de Schengen	Pas de réponse
Pays-Bas	Pas de réponse	Non	Oui, à tous les conducteurs qui en font la demande	Non	Non, à toutes les propositions du questionnaire	Inutile, pas de priorité	Inutile, pas de priorité

Pays	Pays ou ensembles de pays d'Europe pour lesquels la délivrance d'un visa aux conducteurs routiers professionnels est exigée (1)	Les règles appliquées aux conducteurs routiers professionnels pour obtenir un visa sont-elles différentes de celles généralement appliquées aux ressortissants nationaux du pays concerné (2)	Délivrez-vous habituellement aux conducteurs routiers professionnels des visas à entrées multiples? (4)	Délivrez-vous habituellement aux conducteurs routiers professionnels des visas de longue durée? (5)	Seriez-vous favorable à l'introduction de procédures simplifiées pour la délivrance de visas aux conducteurs routiers professionnels? (6 à 6.3)	Seriez-vous favorable à l'élaboration, sous l'égide de la CEE-ONU, de conditions de délivrance aux conducteurs routiers professionnels d'un passeport/livret/laissez-passer spécial? (8)	Seriez-vous favorable à la création d'un groupe ad hoc sous l'égide de la CEE-ONU pour examiner ces questions? (14)
Pologne	Pas de visas requis pour les conducteurs professionnels	Non	Oui	Non (trois mois maximum)	Oui – pour les visas à entrées multiples/ de longue durée – à la réduction des coûts de délivrance	Oui, sous couvert carnet TIR	Oui
Portugal	Tous les pays de la CEI + Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Serbie-et-Monténégro, Turquie (règlement CE/539/2001)	Non	Non	Non	Oui – pour les visas simples/à entrées multiples – au raccourcissement des délais de délivrance, dans les conditions définies aux points 6.1 et 6.2 du questionnaire	Pas de réponse	Oui
République tchèque	Tous les pays de la CEI + Turquie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Serbie-et-Monténégro	Non (mais des visas de transits multiples autorisant un nombre illimité de visites peuvent être délivrés pour 180 jours à condition qu'aucun transit n'excède 5 jours)	Non	Non	Pas de réponse	Pas de réponse	Pas de réponse

Pays	Pays ou ensembles de pays d'Europe pour lesquels la délivrance d'un visa aux conducteurs routiers professionnels est exigée (1)	Les règles appliquées aux conducteurs routiers professionnels pour obtenir un visa sont-elles différentes de celles généralement appliquées aux ressortissants nationaux du pays concerné (2)	Délivrez-vous habituellement aux conducteurs routiers professionnels des visas à entrées multiples? (4)	Délivrez-vous habituellement aux conducteurs routiers professionnels des visas de longue durée? (5)	Seriez-vous favorable à l'introduction de procédures simplifiées pour la délivrance de visas aux conducteurs routiers professionnels? (6 à 6.3)	Seriez-vous favorable à l'élaboration, sous l'égide de la CEE-ONU, de conditions de délivrance aux conducteurs routiers professionnels d'un passeport/livret/laissez-passer spécial? (8)	Seriez-vous favorable à la création d'un groupe ad hoc sous l'égide de la CEE-ONU pour examiner ces questions? (14)
Roumanie	Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Estonie, Israël, Lituanie, Monaco	Non	Non	Non	Oui – pour tous les types de visa – au raccourcissement des délais de délivrance et à la réduction des coûts de délivrance, <i>dès lors qu'il y a réciprocité</i>	Oui, sous couvert carnet TIR	Oui
Royaume-Uni	Tous les pays de la CEI + Bulgarie, Roumanie, Turquie, Slovaquie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Serbie-et-Monténégro	Non	Oui, à tous les conducteurs qui en font la demande	Oui, (six mois au moins) à tous les conducteurs qui en font la demande et au cas par cas	Oui – pour des visas à entrées multiples/ de longue durée – au raccourcissement des délais de délivrance, <i>dès lors qu'il y a réciprocité</i>	Pas de réponse	Pas de réponse
Suède	République de Moldova, Fédération de Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine, Ouzbékistan, ex-République yougoslave de Macédoine, Serbie-et-Monténégro, Turquie	Non	Oui, au cas par cas (réputation du transporteur)	Oui, pour six mois, au cas par cas (réputation du transporteur)	Non, à toutes les propositions du questionnaire	Non	Pas de réponse

Pays	Pays ou ensembles de pays d'Europe pour lesquels la délivrance d'un visa aux conducteurs routiers professionnels est exigée (1)	Les règles appliquées aux conducteurs routiers professionnels pour obtenir un visa sont-elles différentes de celles généralement appliquées aux ressortissants nationaux du pays concerné (2)	Délivrez-vous habituellement aux conducteurs routiers professionnels des visas à entrées multiples? (4)	Délivrez-vous habituellement aux conducteurs routiers professionnels des visas de longue durée? (5)	Seriez-vous favorable à l'introduction de procédures simplifiées pour la délivrance de visas aux conducteurs routiers professionnels? (6 à 6.3)	Seriez-vous favorable à l'élaboration, sous l'égide de la CEE-ONU, de conditions de délivrance aux conducteurs routiers professionnels d'un passeport/livret/laissez-passer spécial? (8)	Seriez-vous favorable à la création d'un groupe ad hoc sous l'égide de la CEE-ONU pour examiner ces questions? (14)
Suisse	Tous les pays de la CEI + Bulgarie, Roumanie, Turquie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Serbie-et-Monténégro	Oui, dans certains cas	Oui, au cas par cas	Oui, pour trois mois (120 jours), au cas par cas	Non, à toutes les propositions du questionnaire	Non	Non
Turquie	Autriche, Belgique, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Royaume-Uni, Norvège + tous les pays de la CEI (sauf Kazakhstan et Kirghizistan), République tchèque, Hongrie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie, Albanie, Andorre, ex-République yougoslave de Macédoine, Serbie-et-Monténégro et sud de Chypre sous administration grecque	Non	Oui, aux conducteurs de certains pays, en fonction d'autorisations bilatérales	Oui, pour six mois ou pour un an, aux conducteurs de certains pays, en fonction d'autorisations bilatérales	Oui – pour tous les types de visa – au raccourcissement des délais de délivrance, <i>dès lors qu'il y a réciprocité</i>	Non	Oui

Pays	Pays ou ensembles de pays d'Europe pour lesquels la délivrance d'un visa aux conducteurs routiers professionnels est exigée (1)	Les règles appliquées aux conducteurs routiers professionnels pour obtenir un visa sont-elles différentes de celles généralement appliquées aux ressortissants nationaux du pays concerné (2)	Délivrez-vous habituellement aux conducteurs routiers professionnels des visas à entrées multiples? (4)	Délivrez-vous habituellement aux conducteurs routiers professionnels des visas de longue durée? (5)	Seriez-vous favorable à l'introduction de procédures simplifiées pour la délivrance de visas aux conducteurs routiers professionnels? (6 à 6.3)	Seriez-vous favorable à l'élaboration, sous l'égide de la CEE-ONU, de conditions de délivrance aux conducteurs routiers professionnels d'un passeport/livret/laissez-passer spécial? (8)	Seriez-vous favorable à la création d'un groupe ad hoc sous l'égide de la CEE-ONU pour examiner ces questions? (14)
TOTAL: 25 réponses, dont: – 8 États membres de l'UE – 7 futurs États membres de l'UE – 5 CEI – 5 autres	Réponses diverses (3 pas de réponse)	8 oui (1) , dont – 3 CEI – 4 UE élargie – 1 autre 15 non , dont – 1 CEI – 11 UE élargie – 3 autres 2 pas de réponse	18 oui (2) , dont – 4 CEI – 10 UE élargie – 4 autres 5 non UE élargie 2 pas de réponse	14 oui (3) , dont – 4 CEI – 7 UE élargie – 3 autres 9 non , dont – 8 UE élargie – 1 autre 2 pas de réponse	15 oui (4) , dont – 5 CEI – 8 UE élargie – 2 autres 6 non , dont – 5 UE élargie – 1 autre 4 pas de réponse	10 oui (5) , dont – 3 CEI – 7 UE élargie 8 non , dont – 2 CEI – 4 UE élargie – 2 autres 7 pas de réponse , dont 5 UE élargie	12 oui , dont – 5 CEI – 6 UE élargie – 1 autre 5 non , dont – 4 UE élargie – 1 autre 8 pas de réponse , dont – 5 UE élargie – 3 autres

- 1) 4 en règle générale (3 UE élargie, 1 CEI)
4 au cas par cas (1 UE élargie, 2 CEI, 1 autre).
- 2) 10 à tous les conducteurs qui en font la demande (6 UE élargie, 3 CEI, 1 autre) et/ou
7 au cas par cas (dont 3 en fonction d'autorisations CEMT ou bilatérales).
- 3) 8 un an (4 UE élargie, 3 CEI, 1 autre), 3 six mois, 2 trois mois. Ces visas sont délivrés dans 7 pays à tous les conducteurs qui en font la demande (4 UE élargie, 2 CEI, 1 autre) et dans 8 au cas par cas (en fonction, notamment, d'autorisations CEMT ou bilatérales): 4 UE élargie, 2 CEI, 2 autres.
- 4) – 8 pour tous les types de visa (2 UE élargie, 5 CEI, 1 autre) et 6 pour visas à entrées multiples (6 UE élargie) et/ou
5 pour des visas de longue durée (4 UE élargie, 1 autre)
– 14 favorables au raccourcissement des délais de délivrance (7 UE élargie, 5 CEI, 2 autres) et/ou
6 favorables à une réduction des coûts de délivrance (2 UE élargie, 3 CEI, 1 autre)
– 3 pays (2 UE élargie, 1 CEI) favorables à la présentation de demandes via une chambre de commerce ou une association nationale de transporteurs.
- 5) 3 si transport sous couvert carnet TIR (2 UE élargie, 1 CEI)
2 (UE élargie) avec garantie d'une association nationale de transporteurs routiers
1 (UE élargie) si les deux conditions ci-dessus sont remplies
4 sans critère (2 UE élargie, 2 CEI).

* CC = Chambre de commerce ANT = Association nationale de transporteurs

Tableau II. Questions relatives aux documents exigés pour la délivrance d'un visa

Les chiffres entre parenthèses correspondent à la numérotation des questions dans le questionnaire

Pays	Lorsque les règles appliquées aux conducteurs routiers professionnels sont différentes de celles exigées habituellement, c'est en fonction de quels critères? (2.1 et 2.2)	Pièces habituellement exigées pour la délivrance d'un visa à un conducteur routier professionnel (3)	En ce qui concerne l'introduction de procédures simplifiées pour la délivrance de visas, les conditions devraient-elles être établies dans le cadre de la CEE-ONU? (7)	En ce qui concerne la question 8, quels seraient au minimum les renseignements et pièces à fournir par le conducteur routier professionnel pour obtenir un laissez-passer/passeport/livret? (10)		La présentation d'un laissez-passer/passeport /livret pourrait-elle faciliter les procédures et simplifier les formalités de délivrance des visas? (11)	Dans quelles conditions le laissez-passer/passeport/livret pour conducteurs routiers professionnels serait-il reconnu? (12)
				Renseignements	Pièces		
Andorre	Pas de réponse	Pas de réponse	Pas de réponse	Pas de réponse	Pas de réponse	Pas de réponse	Pas de réponse
Arménie	Aucune distinction liée au pays d'origine du conducteur	<ul style="list-style-type: none"> - Passeport - Lettre d'une entreprise de transport - Formulaire de demande de visa - Photo - Redevances consulaires (liste officielle définie dans la loi sur le statut des étrangers) 	Oui, dans un instrument juridiquement contraignant	Tous ceux qui sont indiqués dans la liste présentée + numéro de passeport	Toutes celles qui sont indiquées dans la liste présentée	<p>Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> - En raccourcissant les procédures et en simplifiant les formalités (en particulier en facilitant la vérification à la frontière) - En prolongeant la période de validité des visas 	Conducteurs venant d'un pays ayant adhéré à l'instrument juridique
Azerbaïdjan	Aucune distinction liée au pays d'origine du conducteur	<ul style="list-style-type: none"> - Passeport - Lettre d'invitation - Formulaire de demande de visa - Photo 	Oui, dans un instrument juridiquement contraignant existant	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>

Pays	Lorsque les règles appliquées aux conducteurs routiers professionnels sont différentes de celles exigées habituellement, c'est en fonction de quels critères? (2.1 et 2.2)	Pièces habituellement exigées pour la délivrance d'un visa à un conducteur routier professionnel (3)	En ce qui concerne l'introduction de procédures simplifiées pour la délivrance de visas, les conditions devraient-elles être établies dans le cadre de la CEE-ONU? (7)	En ce qui concerne la question 8, quels seraient au minimum les renseignements et pièces à fournir par le conducteur routier professionnel pour obtenir un laissez-passer/passeport/livret? (10)		La présentation d'un laissez-passer/passeport /livret pourrait-elle faciliter les procédures et simplifier les formalités de délivrance des visas? (11)	Dans quelles conditions le laissez-passer/passeport/livret pour conducteurs routiers professionnels serait-il reconnu? (12)
				Renseignements	Pièces		
Bélarus	Oui, dans le cadre d'accords bilatéraux relatifs aux visas existants	<ul style="list-style-type: none"> - Document de voyage valide - Visa de transit du pays de destination ou autre visa de transit d'un pays intermédiaire - Invitation émanant d'une personne morale du Bélarus - Moyens financiers pendant le séjour - Garanties concernant les moyens de retour et les moyens de subsistance - Photo (liste officielle définie dans la loi sur les étrangers n° 326/1999)	Oui, dans un instrument juridiquement contraignant à créer	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Belgique	<i>Sans objet</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Passeport valide - Invitation de l'entreprise belge - Permis de conduire valide - Preuve de moyens financiers pendant le séjour - Preuve d'un contrat d'emploi - Document à l'appui de l'objet du voyage - Formulaire de demande de visa (liste officielle figurant dans la loi du 15 décembre 1980)	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>

Pays	Lorsque les règles appliquées aux conducteurs routiers professionnels sont différentes de celles exigées habituellement, c'est en fonction de quels critères? (2.1 et 2.2)	Pièces habituellement exigées pour la délivrance d'un visa à un conducteur routier professionnel (3)	En ce qui concerne l'introduction de procédures simplifiées pour la délivrance de visas, les conditions devraient-elles être établies dans le cadre de la CEE-ONU? (7)	En ce qui concerne la question 8, quels seraient au minimum les renseignements et pièces à fournir par le conducteur routier professionnel pour obtenir un laissez-passer/passeport/livret? (10)		La présentation d'un laissez-passer/passeport /livret pourrait-elle faciliter les procédures et simplifier les formalités de délivrance des visas? (11)	Dans quelles conditions le laissez-passer/passeport/livret pour conducteurs routiers professionnels serait-il reconnu? (12)
				Renseignements	Pièces		
Danemark	Aucune distinction liée au pays d'origine du conducteur	<ul style="list-style-type: none"> - Passeport valide - Permis de conduire valide - Emploi valide (liste de documents en fonction des circonstances locales)	Pas de réponse	Pas de réponse	Pas de réponse	Pas de réponse	Pas de réponse
Estonie	Oui, dans le cadre d'accords bilatéraux relatifs aux visas existants	<ul style="list-style-type: none"> - Passeport - Lettre d'invitation ou autorisation en cas d'accord bilatéral - Formulaire de demande de visa - Photo - Police d'assurance médicale (liste officielle indiquée dans la réglementation nationale)	Oui, dans un instrument juridiquement contraignant à créer	Tous ceux qui sont indiqués dans la liste présentée sauf «nationalité»	Toutes celles qui sont indiquées dans la liste présentée + certificat de formation au transport routier international	Pas de réponse	Conducteurs venant d'un pays ayant adhéré à l'instrument juridique
Ex-République yougoslave de Macédoine	Aucune distinction liée au pays d'origine du conducteur	<ul style="list-style-type: none"> - Passeport valide - Photo - Formulaire de demande de visa - Documentation de l'entreprise - Taxe (liste officielle définie dans la réglementation nationale: loi sur les mouvements et séjours des étrangers)	Pas de réponse	Pas de réponse	Pas de réponse	Pas de réponse	Pas de réponse

Pays	Lorsque les règles appliquées aux conducteurs routiers professionnels sont différentes de celles exigées habituellement, c'est en fonction de quels critères? (2.1 et 2.2)	Pièces habituellement exigées pour la délivrance d'un visa à un conducteur routier professionnel (3)	En ce qui concerne l'introduction de procédures simplifiées pour la délivrance de visas, les conditions devraient-elles être établies dans le cadre de la CEE-ONU? (7)	En ce qui concerne la question 8, quels seraient au minimum les renseignements et pièces à fournir par le conducteur routier professionnel pour obtenir un laissez-passer/passeport/livret? (10)		La présentation d'un laissez-passer/passeport /livret pourrait-elle faciliter les procédures et simplifier les formalités de délivrance des visas? (11)	Dans quelles conditions le laissez-passer/ passeport/livret pour conducteurs routiers professionnels serait-il reconnu? (12)
				Renseignements	Pièces		
Fédération de Russie	Oui, dans le cadre d'accords bilatéraux relatifs aux visas existants	<ul style="list-style-type: none"> - Passeport valide - Invitation enregistrée par le Ministère des affaires étrangères ou des affaires intérieures sur la base d'une demande émanant d'une personne morale en Russie ou d'une autorisation CEMT - Formulaire de demande de visa complété - 3 photos - Certificat d'assurance médicale (s'il est aussi exigé des conducteurs russes) - Certificat de test VIH (pour les visas d'une durée supérieure à 90 jours) (liste officielle définie dans la réglementation nationale)	Oui, dans un instrument juridiquement contraignant	Tous ceux qui sont indiqués dans la liste présentée + nom et situation de l'employeur	Liste des documents et des procédures requis établie par décrets sur la base de la Convention ou d'un traité international	Oui - En raccourcissant les procédures et en simplifiant les formalités; et - En allongeant la durée de validité des visas (comme indiqué dans la Convention ou un traité international juridiquement contraignant)	Conducteurs venant d'un pays ayant adhéré à l'instrument juridique ou dès lors qu'il y a réciprocité
Finlande	Aucune distinction liée au pays d'origine du conducteur	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de demande de visa - Document de voyage valide - Document à l'appui de l'objet et des conditions de la visite prévue - Lettre d'une entreprise de transport - Assurance - Assurance du véhicule Pas de liste dans la réglementation nationale (Règlement de Schengen)	Oui	Tous ceux qui sont indiqués dans la liste présentée	Toutes celles qui sont indiquées dans la liste présentée, sauf le certificat d'admission de l'employeur au système TIR	Oui, en raccourcissant les procédures et en simplifiant les formalités (ce document faciliterait la délivrance des visas)	Conducteurs venant d'un pays ayant adhéré à l'instrument juridique

Pays	Lorsque les règles appliquées aux conducteurs routiers professionnels sont différentes de celles exigées habituellement, c'est en fonction de quels critères? (2.1 et 2.2)	Pièces habituellement exigées pour la délivrance d'un visa à un conducteur routier professionnel (3)	En ce qui concerne l'introduction de procédures simplifiées pour la délivrance de visas, les conditions devraient-elles être établies dans le cadre de la CEE-ONU? (7)	En ce qui concerne la question 8, quels seraient au minimum les renseignements et pièces à fournir par le conducteur routier professionnel pour obtenir un laissez-passer/passeport/livret? (10)		La présentation d'un laissez-passer/passeport /livret pourrait-elle faciliter les procédures et simplifier les formalités de délivrance des visas? (11)	Dans quelles conditions le laissez-passer/ passeport/livret pour conducteurs routiers professionnels serait-il reconnu? (12)
				Renseignements	Pièces		
France	Aucune distinction liée au pays d'origine du conducteur	<ul style="list-style-type: none"> – Passeport – Document de l'employeur indiquant l'objet du voyage et certifiant que les frais de voyage, de logement et de rapatriement sont à la charge de l'entreprise <p>(pas de liste officielle dans la réglementation nationale)</p>	Pas de réponse	Pas de réponse	Pas de réponse	Oui, en raccourcissant les procédures et en simplifiant les formalités	Pas de réponse
Lettonie	Oui, dans le cadre des accords bilatéraux concernant les visas existants	<p>Pour les visas simples:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Contrats – Autorisation de transport routier <p>Pour les visas à entrées multiples:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Documents indiqués ci-dessus, plus invitation d'une personne morale approuvée par les autorités de Lettonie ou autorisation CEMT, police d'assurance valide, autorisation de transport international, attestation (telle que contrat ou autres) et permis de conduire <p>(liste officielle figurant dans les règlements du Cabinet des ministres n° 131 du 06/04/1999 «Procédures de délivrance de visas de la Lettonie»)</p>	Oui, dans un instrument juridiquement contraignant existant	Tous ceux qui sont énumérés dans la liste présentée, sauf «domicile»	<ul style="list-style-type: none"> – Passeport – Photo – Permis de conduire 	Oui <ul style="list-style-type: none"> – En raccourcissant les procédures et en simplifiant les formalités (en particulier en facilitant la vérification à la frontière); et – En allongeant la période de validité des visas 	Conducteurs venant d'un pays ayant adhéré à l'instrument juridique

Pays	Lorsque les règles appliquées aux conducteurs routiers professionnels sont différentes de celles exigées habituellement, c'est en fonction de quels critères? (2.1 et 2.2)	Pièces habituellement exigées pour la délivrance d'un visa à un conducteur routier professionnel (3)	En ce qui concerne l'introduction de procédures simplifiées pour la délivrance de visas, les conditions devraient-elles être établies dans le cadre de la CEE-ONU? (7)	En ce qui concerne la question 8, quels seraient au minimum les renseignements et pièces à fournir par le conducteur routier professionnel pour obtenir un laissez-passer/passeport/livret? (10)		La présentation d'un laissez-passer/passeport /livret pourrait-elle faciliter les procédures et simplifier les formalités de délivrance des visas? (11)	Dans quelles conditions le laissez-passer/ passeport/livret pour conducteurs routiers professionnels serait-il reconnu? (12)
				Renseignements	Pièces		
Lituanie	Oui, dans le cadre des accords bilatéraux relatifs aux visas existants	<ul style="list-style-type: none"> – Formulaire de demande de visa – Document de voyage valide – Document certifiant le transport de marchandises (liste officielle définie dans les résolutions du Gouvernement n° 685 du 26/06/1997 et n° 228 du 28/02/2000) 	Pas de réponse	Pas de réponse	Pas de réponse	Pas de réponse	Pas de réponse
Malte	Aucune distinction liée au pays d'origine du conducteur	Aucun (visa de touriste délivré au port d'entrée)	Oui, dans un instrument juridiquement contraignant existant	Tous ceux qui sont indiqués dans la liste présentée	Toutes celles qui sont indiquées dans la liste présentée	Oui, en raccourcissant les procédures et en simplifiant les formalités (ce document garantissant que les contrôles de base ont déjà été effectués)	Conducteurs venant d'un pays ayant adhéré à l'instrument juridique ou dès lors qu'il y a réciprocité
Moldova	Pas de réponse	Pas de réponse	Oui, dans un instrument juridiquement contraignant existant	Tous ceux qui sont indiqués dans la liste présentée	<ul style="list-style-type: none"> – Passeport – Photo – Permis de conduire 	Oui <ul style="list-style-type: none"> – En raccourcissant les procédures et en simplifiant les formalités (en particulier en facilitant la vérification à la frontière); et – En allongeant la période de validité des visas 	Conducteurs venant d'un pays ayant adhéré à l'instrument juridique

Pays	Lorsque les règles appliquées aux conducteurs routiers professionnels sont différentes de celles exigées habituellement, c'est en fonction de quels critères? (2.1 et 2.2)	Pièces habituellement exigées pour la délivrance d'un visa à un conducteur routier professionnel (3)	En ce qui concerne l'introduction de procédures simplifiées pour la délivrance de visas, les conditions devraient-elles être établies dans le cadre de la CEE-ONU? (7)	En ce qui concerne la question 8, quels seraient au minimum les renseignements et pièces à fournir par le conducteur routier professionnel pour obtenir un laissez-passer/passeport/livret? (10)		La présentation d'un laissez-passer/passeport /livret pourrait-elle faciliter les procédures et simplifier les formalités de délivrance des visas? (11)	Dans quelles conditions le laissez-passer/ passeport/livret pour conducteurs routiers professionnels serait-il reconnu? (12)
				Renseignements	Pièces		
Norvège	Aucune distinction liée au pays d'origine du conducteur	<ul style="list-style-type: none"> – Passeport valide ou autre document de voyage reconnu sur lequel un visa peut être apposé – Le cas échéant, document certifiant le but et les conditions de la visite prévue ou du voyage prévu et l'aptitude à quitter le pays après le séjour (liste officielle dans la réglementation nationale) 	Pas de réponse	Pas de réponse	Pas de réponse	Pas de réponse	Pas de réponse
Pays-Bas	Aucune distinction liée au pays d'origine du conducteur	<ul style="list-style-type: none"> – Déclaration de l'employeur – Carnet TIR (pas de liste officielle dans la réglementation nationale) 	Pas de réponse	Pas de réponse	Pas de réponse	Pas de réponse	Pas de réponse
Pologne	Aucune distinction liée au pays d'origine du conducteur	Pas de réponse	Oui, dans un instrument juridiquement contraignant existant	Tous ceux qui sont indiqués dans la liste présentée	Toutes celles qui sont indiquées dans la liste présentée	<p>Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> – En raccourcissant les procédures et en simplifiant les formalités (notamment en facilitant la vérification à la frontière); et – En allongeant la période de validité des visas 	Dès lors qu'il y a réciprocité

Pays	Lorsque les règles appliquées aux conducteurs routiers professionnels sont différentes de celles exigées habituellement, c'est en fonction de quels critères? (2.1 et 2.2)	Pièces habituellement exigées pour la délivrance d'un visa à un conducteur routier professionnel (3)	En ce qui concerne l'introduction de procédures simplifiées pour la délivrance de visas, les conditions devraient-elles être établies dans le cadre de la CEE-ONU? (7)	En ce qui concerne la question 8, quels seraient au minimum les renseignements et pièces à fournir par le conducteur routier professionnel pour obtenir un laissez-passer/passeport/livret? (10)		La présentation d'un laissez-passer/passeport /livret pourrait-elle faciliter les procédures et simplifier les formalités de délivrance des visas? (11)	Dans quelles conditions le laissez-passer/ passeport/livret pour conducteurs routiers professionnels serait-il reconnu? (12)
				Renseignements	Pièces		
Portugal	Aucune distinction liée au pays d'origine du conducteur	<ul style="list-style-type: none"> - Passeport - Photo - Document indiquant l'objet du voyage - Références sur le territoire national (liste définie dans la réglementation nationale, mais ne concernant pas spécialement les conducteurs professionnels; cette liste peut être modifiée en fonction des circonstances locales)	Non, mais une harmonisation serait souhaitable dans les pays de l'UE ou de Schengen	Pas de réponse	Pas de réponse	Oui, en garantissant la véracité du but indiqué de l'entrée sur le territoire portugais et en facilitant la délivrance de visas	Pas de réponse
République tchèque	Aucune distinction liée au pays d'origine du conducteur	<ul style="list-style-type: none"> - Passeport - Invitation émanant d'une personne morale - Formulaire de demande de visa - Photo (liste officielle définie dans l'instruction interdépartementale sur la délivrance de visas)	Pas de réponse	Pas de réponse	Pas de réponse	Pas de réponse	Pas de réponse
Roumanie	Aucune distinction liée au pays d'origine du conducteur	<ul style="list-style-type: none"> - Passeport - Assurance (liste officielle figurant dans la réglementation nationale n° 123/2001)	Oui, dans un instrument juridiquement contraignant à créer	Tous ceux qui sont indiqués dans la liste présentée	Toutes celles qui sont indiquées dans la liste présentée	Oui, en raccourcissant les procédures et en simplifiant les formalités	Conducteurs venant d'un pays ayant adhéré à l'instrument juridique

Pays	Lorsque les règles appliquées aux conducteurs routiers professionnels sont différentes de celles exigées habituellement, c'est en fonction de quels critères? (2.1 et 2.2)	Pièces habituellement exigées pour la délivrance d'un visa à un conducteur routier professionnel (3)	En ce qui concerne l'introduction de procédures simplifiées pour la délivrance de visas, les conditions devraient-elles être établies dans le cadre de la CEE-ONU? (7)	En ce qui concerne la question 8, quels seraient au minimum les renseignements et pièces à fournir par le conducteur routier professionnel pour obtenir un laissez-passer/passeport/livret? (10)		La présentation d'un laissez-passer/passeport /livret pourrait-elle faciliter les procédures et simplifier les formalités de délivrance des visas? (11)	Dans quelles conditions le laissez-passer/passeport/livret pour conducteurs routiers professionnels serait-il reconnu? (12)
				Renseignements	Pièces		
Royaume-Uni	Aucune distinction liée au pays d'origine du conducteur	<ul style="list-style-type: none"> – Passeport/document de voyage – Lettre d'un employeur/permis de conduire – Preuve de ressources/salaire (pas de liste définie dans la réglementation nationale) 	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>
Suède	Aucune distinction liée au pays d'origine du conducteur	Documents énumérés à l'article 5 de la Convention de Schengen et au cas par cas	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>
Suisse	Aucune distinction liée au pays d'origine du conducteur	<ul style="list-style-type: none"> – Passeport valide (liste officielle définie dans la réglementation nationale: art. 2 de l'ordonnance concernant l'entrée et la déclaration d'arrivée des étrangers) Des dérogations sont possibles en fonction des accords internationaux 	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>
Turquie	Aucune distinction liée au pays d'origine du conducteur	<ul style="list-style-type: none"> – Contrat d'emploi (pas de liste officielle dans la réglementation nationale) 	<i>Pas de réponse</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>

Pays	Lorsque les règles appliquées aux conducteurs routiers professionnels sont différentes de celles exigées habituellement, c'est en fonction de quels critères? (2.1 et 2.2)	Pièces habituellement exigées pour la délivrance d'un visa à un conducteur routier professionnel (3)	En ce qui concerne l'introduction de procédures simplifiées pour la délivrance de visas, les conditions devraient-elles être établies dans le cadre de la CEE-ONU? (7)	En ce qui concerne la question 8, quels seraient au minimum les renseignements et pièces à fournir par le conducteur routier professionnel pour obtenir un laissez-passer/passeport/livret? (10)		La présentation d'un laissez-passer/passeport/livret pourrait-elle faciliter les procédures et simplifier les formalités de délivrance des visas? (11)	Dans quelles conditions le laissez-passer/passeport/livret pour conducteurs routiers professionnels serait-il reconnu? (12)
				Renseignements	Pièces		
TOTAL: 25 réponses dont: – 8 États membres de l'UE – 7 futurs États membres de l'UE – 5 pays de la CEI – 5 autres	5 oui (liés à des accords bilatéraux concernant les visas) 17 pas de distinction 2 pas de réponse 1 sans objet	22 réponses diverses concernant les documents exigés (1) 3 pas de réponse	11 oui , dont 6 UE élargie 5 CEI (2) 1 non 4 sans objet (3) 9 pas de réponse	9 réponses en faveur des renseignements énumérés dans la liste présentée (4) 7 sans objet (3) 9 pas de réponse	8 réponses en faveur des pièces énumérées dans la liste présentée (4) 1 autre réponse 7 sans objet (3) 9 pas de réponse	10 oui (5) 7 sans objet (3) 8 pas de réponse	9 oui (6) 7 sans objet (3) 9 pas de réponse

- 1) **13** pays (7 UE élargie, 3 CEI, 3 autres) ont établi une liste officielle dans une réglementation nationale
7 pays (6 UE élargie, 1 autre) n'ont pas établi de liste officielle
1 pas de réponse (CEI) et 1 (autre) pas de document requis.
- 2) **5** pays (3 UE élargie, 2 CEI) sont favorables à un instrument juridiquement contraignant **existant**
3 Pays (2 UE élargie, 1 CEI) sont favorables à un instrument juridiquement contraignant **à créer**
3 pays (1 UE élargie, 2 CEI) n'ont pas pris position à ce sujet.
- 3) La mention «Sans objet» fait suite à une réponse négative à la question **6.1.2**: «*si les conditions sont définies au niveau international*».
- 4) Avec, éventuellement, des ajouts et des différences.
- 5) Pour **5** pays (2 UE élargie, 3 CEI) la présentation d'un laissez-passer/passeport/livret faciliterait les procédures de délivrance des visas **et** allongerait la durée de validité des visas
Pour **5** pays (UE élargie,) la présentation d'un laissez-passer/passeport/livret faciliterait les procédures de délivrance des visas.
- 6) **6** pays (4 UE élargie, 2 CEI) sont favorables à l'application de cette mesure aux «conducteurs venant d'un pays ayant adhéré à l'instrument juridique»
2 pays (1 UE élargie, 1 CEI) sont favorables à l'application de cette mesure aux «conducteurs venant d'un pays qui a adhéré à l'instrument juridique **ou** dès lors qu'il y a réciprocité»
1 pays (UE élargie) est favorable à l'application de la mesure «dès lors qu'il y a réciprocité».
